



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 27 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'appel à projets national 2026 contre l'antisémitisme, le racisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations liées à l'origine

La ministre Aurore BERGÉ lance l'appel à projets national 2026 mis en oeuvre par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH).

Depuis plusieurs mois, notre pays fait face à une aggravation préoccupante des actes antisémites, racistes et anti-LGBT+. Les discriminations liées à l'origine continuent par ailleurs de toucher de nombreux Français dans leur accès à l'emploi, au logement ou aux services. Face à cette réalité, le Gouvernement assume une ligne claire : fermeté contre les auteurs, protection des victimes et mobilisation de toute la société pour prévenir, éduquer et agir durablement.

Cet appel à projets national s'inscrit dans une stratégie d'ensemble portée par la ministre Aurore BERGÉ. Il vient compléter l'appel à projets local lancé le 5 décembre dernier qui vise à soutenir des initiatives de proximité ancrées dans les réalités locales. Ensemble, ces deux dispositifs traduisent une même exigence : la lutte contre toutes les formes de haine et de discrimination se gagne à tous les niveaux, par des réponses à la fois ciblées et globales.

Avec cette édition 2026, le Gouvernement entend soutenir des actions déployées à grande échelle, capables de produire un impact durable sur l'ensemble du territoire, en priorité auprès des jeunes publics.

Associations, fondations, établissements publics, acteurs éducatifs, culturels et mémoriels : partout en France, des femmes et des hommes s'engagent pour faire reculer les préjugés, accompagner les victimes et déconstruire les logiques de haine. Ces initiatives constituent un levier indispensable pour transformer durablement notre société et faire vivre les valeurs universalistes de notre République.

L'appel à projets national 2026 vise à amplifier ces dynamiques en soutenant :

- des actions de prévention et de sensibilisation à grande échelle ;
- la formation des acteurs associatifs ;
- l'accompagnement juridique et social des victimes ;
- la production de contenus et de contre-discours, notamment en ligne ;
- les partenariats avec les lieux d'histoire et de mémoire ;
- l'organisation d'événements nationaux de mobilisation.

Les projets devront s'inscrire pleinement dans les priorités des plans nationaux pilotés par le ministère de l'Égalité le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO) et le plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+.

« Face à la montée des haines, nous ne céderons rien. L'antisémitisme, le racisme, la haine anti-LGBT+ ne sont pas des opinions, ce sont des atteintes graves à la dignité humaine et aux fondements mêmes de notre République. À travers cet appel à projets, nous faisons un choix clair : celui de soutenir celles et ceux qui agissent, sur le terrain, avec détermination, pour faire reculer les préjugés, discriminations et la haine. Associations, éducateurs, acteurs de terrain, vous êtes en première ligne. L'Etat est toujours à vos côtés. », Aurore BERGÉ, ministre de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les discriminations.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 mai 2026 et doivent être adressées par voie électronique à : dilcrah@pm.gouv.fr

<https://www.dilcrah.gouv.fr/la-delegation/soutien-aux-associations#nationale>

Les structures lauréates seront informées au plus tard le 17 juillet 2026.